

Un CSA I s'est tenu ce jeudi 13 février avec pour seul point à l'ordre du jour, le plan interrégional de formation (PIF) 2025. La formation est un enjeu important pour les personnels, L'**UR UFAP UNSa Justice** de Lyon a donc profité de cette présentation pour mettre en avant plusieurs éléments.

L'utilisation de Mentor, qui est la plateforme de formation en ligne de la fonction publique est intéressante pour les agents qui peuvent y accéder, ce qui est rarement le cas pour les agents de détention. Il est donc impératif que son accès soit possible pour l'ensemble des personnels sur un temps dédié à la formation.

Dans les éléments qui ressortent du PIF, la nouvelle formation à la gestion de crise pour les DSP et les nouveaux officiers a retenu notre attention. L'**UR UFAP UNSa Justice** de Lyon a demandé qu'elle soit élargie notamment aux brigadiers chefs encadrement qui sont souvent parmi les primo intervenants sur les situations de crise et pour qui cette formation a donc toute sa pertinence. Nous avons également demandé que les cadres soient formés aux RETEX, qui n'ont une utilité et une pertinence que s'ils sont bien conduits car sinon, ils ont, au contraire, des effets délétères. Le DI, lui-même, a exprimé le fait de ne pas savoir faire un RETEX !!

L'**UR UFAP UNSa Justice** de Lyon s'est fait la voix des SPIP qui sont très en demande de formations sur site notamment en raison des difficultés RH en cours au sein des services. L'URFQ (service formation de la DISP), nous a fait remonter qu'après un moment de tension RH sur le nombre de formateurs sur la DISP, un retour à un effectif plus conséquent devrait permettre de les envisager à nouveau.

L'**UR UFAP UNSa Justice** de Lyon a revendiqué la nécessité de réévaluer le montant alloué au CPF (Compte personnel de formation) afin d'accompagner les agents qui envisagent un changement d'orientation professionnelle. En effet, la demande est en forte augmentation, notamment sur les demandes de bilan de compétence. Le DI ne s'y est pas opposé, sans pour autant nous donner d'éléments chiffrés.

L'URFQ a également annoncé la mise en place sur 2025, de formation monitorat incendie en DI qui permettra de former 12 moniteurs incendies sur la DISP qui en manquaient cruellement.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon a demandé également où en était le versement de la prime pour les moniteurs. Il reste quelques cas pour qui elle n'a pas été versé en attendant les retours sur leurs recyclages. Elle sera versée sur la paie de Mars, d'après la cheffe adjointe RH.

Une fois le PIF 2025 validé, L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon a profité des questions diverses pour évoquer de nombreux sujets.

Le premier et non le moindre est celui du budget 2025 et notamment sur la situation des contractuels. La non prolongation des différents contrats et les incertitudes mettent les agents et les établissements en difficulté. Lors du récent blocage de la MALC, des engagements ont été pris auprès de nos secrétaires locaux, le DI doit faire en sorte que ses engagements soient respectés ! Il doit montrer aux agents son sens de la parole donnée et couper court à toutes manœuvres issues de la plus basse politique !

Un arbitrage favorable doit être obtenu sur les renouvellements de contrat avec une urgence absolue sur les établissements de Lyon Corbas, Aiton et Bonneville dont les situations sont les plus périlleuses. Néanmoins les autres établissements du ressort restent en difficulté, et doivent aussi pouvoir compter sur le renouvellement des contractuels dans des secteurs importants pour le bon fonctionnement des établissements.

La rigueur budgétaire prônée par nos têtes pensantes a des conséquences graves. Beaucoup d'établissements sont en grand danger à cause de la précarité induite par les économies recherchées. A force de précariser nos emplois publics, l'administration met non seulement nos agents contractuels en difficulté et dans l'incertitude mais fragilise l'administration elle-même qui a du mal à faire tourner ses services.

La surpopulation carcérale galopante amplifie les difficultés, la seule question qui reste en suspens, c'est de savoir qui, des personnels ou des détenus craquera en premier.

Le directeur interrégional nous indiquait vouloir écrire à tous les chefs de cour pour les sensibiliser sur le niveau très élevé de surpopulation (il en a déjà contacté quelques-uns).

Actuellement, avec presque 700 matelas au sol au 14 décembre, la situation n'est plus tenable !

Le DI nous indiquait qu'après le désencombrement en cours de la MALC, il n'y aurait plus de désencombrement de programmer sur la DISP.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon a demandé que la DISP prenne la mesure de la gravité de la situation à la SAS de Valence où de nombreuses malfaçons se font jour. Ces graves dysfonctionnements mettent les agents en danger. La DI va demander un audit de la structure.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon a également interpellé la DRHRS sur le non-paiement de quelques primes de vie chère et de PSI. Après nous avoir indiqué qu'à leur connaissance, toutes ces primes avaient été rattrapées, nous leur avons indiqué que ce n'était pas le cas et avons, dès la fin de la séance fait remonter les dossiers en souffrance.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon a sollicité la DRHRS sur les rattrapages de PSS, notamment pour les techniques et les CPIP. En effet, L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon a accompagné de nombreux personnels dans leur demande légitime de régularisation et ce, jusqu'en 2020.

Les services RH nous ont indiqué que les régularisations étaient en paiement pour l'année 2024 et qu'une analyse était en cours pour payer sur les autres années. L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon mènera le combat pour que ce soit le cas !

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon est très inquiète, beaucoup d'établissements et de SPIP sont au point de rupture. Il faut absolument que l'administration réagisse et s'empare de ces sujets, car les constats d'impuissance sont inaudibles !

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Les membres du CSA,
S. Perrot, F. Salamone, C. Rochis et F. Rousset